

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira à la mairie
Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 20h30

Affiché le 25 juin 2026

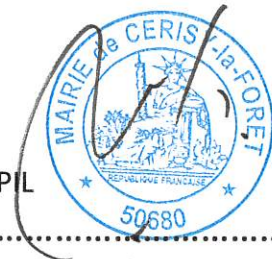
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2026
2. Commissions communales
3. Convention 30 millions d'amis

Questions diverses

Le Maire,
Michel GOUPIL



POUVOIR

*Je soussigné(e)..... dans l'impossibilité d'assister à la
séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2026 donne par la présente (en vertu du code générale
des collectivités Territoriales) pouvoir à..... pour voter en
mon nom et place au différents points inscrits à l'ordre de ladite séance.*

Fait le

Signature